

Comment Les Multinationales Canadiennes Pillent L'Afrique - Entretien Avec Alain Deneault

samedi 10 octobre 2020, par [DENEULT Alain](#), [POLVECHE Sébastien](#) (Date de rédaction antérieure : 2 juin 2019).

L'emprise exercée par les multinationales canadiennes sur les ressources minières et pétrolières en Afrique demeure une thématique peu connue. Alain Deneault, directeur de programme au Collège international de philosophie de Paris, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet : *Noir Canada*, *Paradis sous terre*, *De quoi Total est-il la somme ?* et *Le totalitarisme pervers*. Entretien réalisé par Sébastien Polveche.

LVSL - Dans votre livre *Noir Canada*, publié en 2008, vous faites le constat que le Canada constitue un « havre législatif et réglementaire » pour les industries minières mondiales, si bien que 75 % des sociétés minières mondiales sont canadiennes. Quels sont les leviers juridiques, fiscaux ou financiers qui expliquent une telle situation ?

Alain Deneault - Le Canada a une longue tradition coloniale. Créé en 1867 dans sa forme encore en vigueur aujourd'hui, le Canada est né dans l'esprit des projets coloniaux européens. Il fut un Congo du Nord qui, comme bien des colonies, est devenu avec le temps, une législation de complaisance à la manière des paradis fiscaux. Avec William Sacher, je me suis attelé dans *Paradis sous terre*, après *Noir Canada*, à rappeler que le Canada, à la faveur de la mondialisation au tournant des XX^e et XXI^e siècles, s'est imposé comme un pays des plus permissifs dans ce secteur particulier qu'est celui des mines. Traditionnellement, on peut aisément mettre en valeur un site minier aux fins de transactions spéculatives à la Bourse de Toronto : le Canada soutient cette activité spéculative en bourse par des programmes fiscaux d'envergure. Il investit lui-même massivement des fonds publics dans ce secteur, sa diplomatie se transforme en un véritable lobby minier dans tous les pays où se trouvent actives les sociétés canadiennes, et son régime de droit couvre de fait les sociétés minières lorsqu'elles commettent des crimes ou sont responsables d'abus à l'étranger. C'est la raison pour laquelle des investisseurs miniers vont choisir de créer au Canada leur entreprise quand viendra le temps d'exploiter un gisement en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie ou dans l'Est de l'Europe.

LVSL - Dans *Noir Canada*, vous mettez en cause les pratiques douteuses de certaines minières canadiennes en Afrique. Que pouvez-vous dire de ces pratiques ?

AD - L'industrie minière se caractérise historiquement par sa violence. Lorsqu'on fait le tour des critiques qui sont portées à l'endroit des sociétés minières canadiennes à l'échelle mondiale, on a l'embarras du choix : corruption, atteinte à la santé publique, pollution massive, financement de dictatures et participation à des conflits armés. L'information est abondante : des chercheurs, des journalistes ou des documentaristes de moult pays ont fouillé de nombreux cas que j'ai repris dans le cadre de rapports indépendants, dépositions faites à des parlements, articles de presse, livres ou documentaires. Mon travail a été de rassembler tous ces cas : transaction entre Barrick Gold et

Joseph Mobutu autour d'une gigantesque concession minière, mobilisation de mercenaires par Heritage Oil en Sierra Leone, atteinte à la capacité des femmes d'enfanter au Mali en lien avec AngloGold et IamGold etc.

LVSL - Dans *Noir Canada*, vous pointez également l'implication de la diplomatie canadienne, en tant que relais des minières canadiennes en Afrique. De quelle manière la diplomatie canadienne agit-elle pour défendre les intérêts des minières ? Cette situation a-t-elle évolué depuis l'arrivée au pouvoir de Justin Trudeau ?

AD - La seule chose qui a évolué depuis l'arrivée de l'actuel Premier ministre est la taille des sourires. Le Canada se donne officiellement le mandat de soutenir l'industrie minière dans les pays du Sud, notamment en favorisant le développement de codes miniers identiques à ceux qu'on a dans les différentes régions du Canada. Soit des politiques minières coloniales visant à favoriser l'exploitation indépendamment du bien commun. Il couvre aussi l'industrie essentiellement en lien avec sa capacité à engranger des capitaux en bourse. Une diplomate citée dans *Paradis sous terre* a même le culot d'expliquer que la diplomatie canadienne ne soutient pas l'industrie minière parce qu'elle est de mèche avec elle, mais parce que les Canadiens ont tellement investi leur épargne (fonds de retraite, sociétés d'assurance, fonds publics etc.) dans le secteur minier - à leur insu - que les autorités politiques canadiennes sont amenées à défendre le *bien public canadien* en soutenant l'industrie violente et impérialiste qui étalonne ces investissements.

LVSL - Plus récemment, vous avez consacré un livre à la plus grande entreprise de France, Total : *De quoi Total est-elle la somme ? Multinationales et perversion du droit*. Les titres des différents chapitres sont éloquentes : *Conquérir, Coloniser, Corrompre, Collaborer*. Pouvez-vous nous donner quelques exemples emblématiques de l'action de Total en Afrique et ailleurs dans le monde ?

AD - Je me suis intéressé, quant à ces verbes, au fait qu'ils renvoient à des actions et décisions qui relèvent, aux dires des dirigeants ou représentants de Total, et au vu de l'état du droit lui-même, d'actes légaux. Dans *De quoi Total est-elle la somme ?*, je me suis demandé comment, diantre ; des actions aussi choquantes et contraires à la morale élémentaire pouvaient passer dans nos régimes de loi pour légales. Force serait de croire que la corruption d'agents étrangers, l'évasion fiscale, le travail forcé, l'endettement odieux, le financement de factions armées, le soutien de dictatures se veulent permis par la loi. Il en ressort l'idée que les multinationales sont moins des entreprises que des pouvoirs autonomes, capables de se jouer de la loi : l'écrire, la contourner, profiter de ses équivoques et de ses manquements, la neutraliser par des mesures dilatoires, ne pas s'en soucier... selon les cas.

LVSL - Comment qualifieriez-vous les relations entre Total et le gouvernement français ?

AD - Incestueuses. L'actuelle Total est le fruit d'une fusion entre trois entités. Outre la belge PetroFina qui lui a apporté tout un réseau d'investisseurs étrangers - les Desmarais du Canada et les Frère de Belgique, la multinationale est aussi l'amalgame de deux groupes français, la Compagnie française des pétroles (CFP), première détentrice de la marque Total, et Elf, qui eurent, respectivement à titre minoritaire et majoritaire, l'État comme actionnaire. L'État a donc longtemps considéré la CFP et Elf comme des joyaux publics français qu'il fallait défendre et promouvoir à l'étranger. Entre 1986 et 1998 toutefois, l'État a vendu pratiquement toutes ses parts, de sorte que ces structures, fusionnées en 2000 sous la forme de l'actuelle Total, répondent désormais d'un actionariat privé et largement mondialisé. Une minorité de titres seulement appartiennent actuellement à des français. Pourtant, l'État fait encore comme s'il lui revenait de défendre partout dans le monde une firme dont les actionnaires sont pourtant principalement états-unis, canadiens, belges, qataris, chinois... C'est à croire que les logiques de rétrocommissions et de financement de

carrières à l'ancienne ont perduré, même sur un mode privatisé, de sorte que les élus se précipitent pour soutenir la firme... C'est une hypothèse.

LVSL- Depuis plusieurs années, on voit émerger en Afrique un nouvel acteur : la Chine. La Chine multiplie les aides et prêts publics en faveur de projets d'infrastructures, qui sont ensuite confiés à des multinationales chinoises du BTP. Quel regard jetez-vous sur l'irruption de ce nouvel acteur en Afrique ?

AD - Pour employer une image tristement célèbre de Léopold II, on a simplement partagé avec un larron de plus le *gâteau africain*.

LVSL - S'agissant des multinationales, vous parlez de *totalitarisme pervers*. Qu'entendez-vous par *totalitarisme pervers* ?

AD - C'est un concept qui ne se laisse pas définir en peu de mots, mais qui, dans *Le Totalitarisme pervers*, renvoie à un univers dans lequel les puissants - c'est-à-dire les titulaires de parts au sein des multinationales dans le domaine de la haute finance et de la grande industrie - n'assument pas la part de pouvoir qui leur revient. Ils diffusent plutôt l'exercice du pouvoir à travers l'action de ceux qu'ils subordonnent. Rendre les employés actionnaires de Total est une des formes du totalitarisme pervers, tout comme le fait de se substituer à l'État, autant dans la restauration d'une pièce au Louvre, que dans son activité diplomatique au Kremlin. On ne sait plus tout à fait où s'exerce le pouvoir, du moment qu'on comprend que les États n'en ont absolument plus le monopole.

Sébastien Polveche
Alain Deneault

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Le Vent Se Lève

<https://lvsl.fr/comment-les-multinationales-canadiennes-pillent-lafrigue-entretien-avec-alain-deneault>
/